



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 février 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation pour la construction de 2 habitations de 10 logements sur des terrains de 1319,65 m<sup>2</sup> (2693,3 m<sup>2</sup> divisé en 2). Les lots seront jumelés et recadastrés.

Ceci déroge au règlement de lotissement no 746 article 7.6 tableau no 3 qui exige une superficie de 1500 m<sup>2</sup> pour un immeuble 10 logements.

La propriété concernée est située dans la zone RC18 et comprend le lot numéro 4 181 123 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est présentement le 158-160 St-Hilaire à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À EAST ANGUS, ce 13<sup>ème</sup> jour de janvier 2025**

**BRUNO POULIN, CPA**  
Greffier-trésorier